

Juan Branco

Docteur en droit
Avocat à la Cour d'appel de Paris
92 rue de Rennes
75006 Paris FRANCE
secretariat@juanbranco.fr

OBJET : Intervention volontaire – 6^e section – Tribunal Administratif de Paris

Procédure relative à l'arrêté du 2 avril 2021 portant renouvellement de l'agrément de l'association ANTICOR - PRMX2110865A

Fait à Paris, le 30 mai 2023

Madame, Monsieur,

Je me permets d'apporter à votre connaissance les quelques éléments suivants concernant ANTICOR.

Je suis avocat, et docteur en droit.

Courant 2011, je suis invité à me rendre dans les bureaux de l'assemblée nationale par Christian Paul, alors député socialiste et main droite de Martine Aubry, première secrétaire du Parti Socialiste.

Il me présente à son assistante parlementaire, qui se trouve être la principale dirigeante d'ANTICOR de l'époque. Je note, pour la première fois, un conflit d'intérêt troublant concernant cette association disposant d'un agrément lui permettant d'ester en justice sur des affaires ayant potentiellement un impact direct sur notre vie démocratique et représentative.

Par la suite, je deviens l'avocat notamment de Julian Assange et de Wikileaks.

En 2019, je rencontre Denis Robert ; qui a lu mon ouvrage, *Crépuscule*, une enquête exposant la mise en place d'un système circulaire par lequel des personnes investissent dans les médias afin d'obtenir de l'influence auprès de politiciens, qui à leur tour leurs donnent accès à des ressources publiques ou des marchés réglementés par l'Etat, se propose de le préfacer.

Cet ouvrage, s'ajoutant à mon activité de défenseur de lanceurs d'alerte, m'amène à être sollicité par Eric ALT afin de le rencontrer, puis par Elise VAN BENEDEN, à être invité par la *Maison des lanceurs d'alertes* afin d'y donner une conférence, en une structure associée à ANTICOR, ainsi qu'à différents événements organisés par ANTICOR, dont une série de conférences en Corse incluant un débat avec le journaliste du *Monde* Jacques Follorou. A plusieurs reprises, et notamment à l'initiative de M. ALT puis de Mme. VAN BENEDEN, il est envisagé que je représente l'association en tant qu'avocat.



Cet ouvrage m'amène à rencontrer Arnaud Montebourg dans ses bureaux, 26 avenue de l'Opéra. Celui-ci, après m'avoir entretenu des conditions d'accession au pouvoir d'Emmanuel Macron, m'indique être financé par un homme très fortuné, et être prêt, à travers lui, à me financer, à hauteur de 100.000 euros, afin de m'attaquer à Patrick Drahi.

L'homme fortuné est Hervé Vinciguerra.

J'en fais état publiquement en avril 2019. Interrogé à ce sujet sur la chaîne Thinkerview, M. Montebourg ne nie pas et refuse ensuite de répondre à la question.

Le 12 mars 2021, je fais état publiquement des faits suivants : Maxime Renahy, premier salarié du média BLAST et recruté par Denis Robert, après en avoir été le collaborateur au sein du MEIA, pour diriger son pôle enquête, vient de quitter le dit média.

<https://www.facebook.com/juan.branco.98/posts/1327495134289136>

Il le fait car il dénonce que Denis Robert ait accepté que BLAST soit financé par Hervé Vinciguerra, qui finance et défend alors la candidature de Arnaud Montebourg, et qu'il se soit engagé en échange à publier des enquêtes et des articles sur les sujets et les personnes choisis par M. VINCIGUERRA.

Les financements à BLAST sont actés.

Parmi les membres fondateurs de BLAST, se trouve Mme. VAN BENEDEN, qui participe aux délibérations sur cette question.

Mme. VAN BENEDEN est par ailleurs la Présidente d'ANTICOR, dont le premier financeur est devenu, en 2020, M. VINCIGUERRA. C'est elle qui le présente à Denis ROBERT.

Il apparaît que le système mis en œuvre est le suivant : utiliser BLAST comme une blanchisseuse d'informations, qui permette, via ANTICOR, la saisine de la justice contre des personnalités ou sur des sujets pouvant nuire ou favoriser aux intérêts d'un homme politique et de son financier ; ou à l'inverse, permette de filtrer dans la presse des informations couvertes par le secret issues de procédures auxquelles ANTICOR s'est constitué partie civile.

Soit exactement le fonctionnement dénoncé dans l'ouvrage *Crépuscule* que Denis Robert avait publié.

Cela, ainsi que les éléments dont j'ai connaissance relativement aux liens entre M. MONTEBOURG et M. VINCIGUERRA, m'amène à intervenir dans l'espace public, et à rompre mes relations avec Denis Robert, après que ce dernier a tenté d'attaquer et de détruire M. RENAHY et de faire croire à des affabulations.

*

En mai 2021, suite à la publication d'un certain nombre d'ouvrages similaires, je fais l'objet d'une accusation de viol, et de procédures subséquentes. Cela me place dans une position de vulnérabilité particulière à toute forme de chantage ou de tentative d'extorsion.



En janvier 2022, je publie l'ouvrage *Treize Pillards*, où j'apporte de nouveaux éléments concernant l'affaire BLAST.

En avril 2023, je suis démarché par Eva LECOMTE qui postule à mon cabinet pour un poste d'assistante. Celle-ci, très entreprenante, me demande avec insistance de commencer son expérience sans même contrat si nécessaire. Incertain, j'accepte, et nous contractualisons nos relations professionnelles. Elle montre très rapidement un comportement inquiétant.

Mme. LECOMTE quitte mon cabinet courant juin. Après une série de menaces et de tentatives d'extorsion, Mme. LECOMTE m'indique que, faute de réponse à ses sollicitations, elle va se rendre auprès de MEDIAPART et de BLAST.

Il apparaîtra que Mme. LECOMTE avait eu pour employeur immédiatement précédent, et pour une période particulièrement brève, le groupe HAVAS, et plus particulièrement, Messieurs Fouks et Finchelstein, avec lesquels elle avait longuement échangé au sujet de sa venue au cabinet.

Mme. LECOMTE met ses « menaces » à exécution et se rend auprès de M. ROBERT. Celui-ci va immédiatement la mettre en contact avec Mme. VAN BENEDEN, qui va accepter de « l'aider », en entamant en son nom des procédures à mon encontre, tout en me sollicitant activement pour mettre en œuvre une « conciliation ».

Cette pratique m'est apparue comme constitutive d'un conflit d'intérêt, Mme. LECOMTE devenant un instrument, consentant ou non, d'un règlement de comptes. J'ai donc décidé de saisir mon ordre à ce sujet.

J'ai adressé à ma consœur le courrier officiel suivant :

« Chère Consœur,

je vous remercie. Je me permets de vous faire part de votre sentiment et de recueillir le votre concernant votre constitution en cette affaire, avant de décider ou non de saisir notre ordre. Comme vous le savez, Mme. LECOMTE vous a été recommandée par M. Denis Robert, qu'elle est allée démarcher en connaissance de cause du conflit qui nous opposait, en rupture de ses obligations de confidentialité et de l'accord signé qui nous liait, afin de divulguer des informations visant à me nuire. M. ROBERT est le fondateur du site BLAST. Mme. Lecomte s'est par ailleurs rendue à MEDIAPART dans le même objectif, en connaissance de cause d'un conflit similaire.

Ce conflit a trait au financement de BLAST par un individu, Hervé Vinciguerra, et des conditions d'obtention des dits financements. J'ai en effet, de façon publique, soutenu un lanceur d'alertes, Maxime Renahy, qui a rendu public des éléments démontrant que M. VINCIGUERRA avait proposé à M. ROBERT que des enquêtes et des articles



soient publiés sur des sujets ou contre des personnes, de façon à servir ses intérêts, en échange de ces financements.

M. VINCIGUERRA était alors le principal financier de M. MONTEBOURG, mais également un des principaux donateurs de l'association ANTICOR. Se dessinait ainsi un fonctionnement que l'on dit être d'officine, où l'on utilise la presse, et une association disposant d'un agrément public, aux fins de nuire ou de favoriser un responsable politique.

Vous êtes membre fondatrice de BLAST organisme et avez participé aux délibérations de BLAST concernant ces financements.

Vous êtes par ailleurs la présidente de l'association ANTICOR, dont il apparaît selon des éléments en ma possession qu'elle est en rapport de dépendance avec les acteurs concernés.

Ce sujet a fait l'objet d'un chapitre circonstancié au sein d'un de mes ouvrages, Treize Pillards, après enquête et vérification d'éléments que j'avais recueilli dans le cadre de mes propres activités, et a amené M. ROBERT, avec lequel j'ai été à tout instant transparent, à faire pression sur un certain nombre d'individus, dont mon éditrice, afin de nuire à mes intérêts.

Vous représentez aujourd'hui Mme. LECOMTE, dans des conditions qui seront à établir, dans le cadre d'une procédure d'opportunité lancée par cette dernière, après que des éléments laissent à penser que celle-ci a cherché à me faire chanter et à mettre en oeuvre une extorsion, tentant d'inciter des personnes travaillant avec moi à agir contre moi et me menaçant de conséquences, et notamment de révélations indéterminées à BLAST et ANTICOR, si je n'acceptais pas de la recevoir, dans l'intention que l'on devine.

En ces conditions pour le moins particulières, j'ai noté avec grande surprise votre constitution, et décision d'accompagner Mme. LECOMTE dans le cadre d'une procédure aux prudhommes, et également dans le cadre d'une saisine de la COMHADIS, dont l'objet est visiblement de servir de support à la première.

Il m'apparaît qu'en ces circonstances, cette constitution vous place en position de violer vos obligations déontologiques. Il pourrait être considéré, et je ne vous cache pas que c'est absolument le cas en l'état, que vous faites usage, avec ou sans M. ROBERT, de "l'affaire" que tente de créer Mme.



LECOMTE, afin de faire pression à mon encontre sur cet autre dossier.

La prudence commanderait, et aurait dû commander, que si ce n'était pas le cas, vous procédiez à votre départ. »

Ce seul élément permet de démontrer, qu'encore aujourd'hui, ANTICOR, BLAST et Denis ROBERT mentent dans le cadre pourtant de publications journalistiques au sujet de cette affaire et de l'inféodation de l'association à des puissances privées.

C'est ainsi que dans un article daté du 22 mai 2023, M. Robert affirme que « Depuis plus d'un an, Elise n'a plus aucun rapport avec nous. ».

<https://www.blast-info.fr/articles/2023/anticor-nouvelle-guerre-autour-de-lagrement-3vWx9LxvS2Ox13lkgKpUEQ>

Or la chronologie de cette affaire montre que cela est faux.

Ce n'est pas le seul mensonge présent dans cet article, qui montre par sa seule existence la porosité et les liens d'intérêt entre ces organisations. M. Robert, à qui j'avais présenté la preuve de la proposition de M. Montebourg, affirmant également, alors qu'il sait que cela est faux : « Cette proximité entre Vinciguerra et Montebourg est utilisée à foison et, pour l'essentiel, bidonnée. Si les deux hommes se sont vus et se sont plu un court moment, ils n'ont plus aucun lien. »

*

Il m'apparaît que ces éléments circonstanciés sont de nature à démontrer que l'agrément d'ANTICOR ne saurait prospérer, cette association utilisant les pouvoirs exorbitants qui lui sont attribués par voie réglementaire à des fins intéressées.

Je note qu'ANTICOR, et notamment certains de mes confrères, violent allègrement, de façon régulière et presque industrielle, le secret de l'instruction, en utilisant des médias afin de tisser des liens d'allégeance tout en se voyant protégés par le secret des sources, attendant à la présomption d'innocence et atteignant au cours normal de la justice. Cela a été récemment le cas de façon translucide dans le journal *Le Monde*, qui, citant l'avocat d'Anticor en début d'article pour signer le geste, a publié, sur près de quarante mille signes, des éléments relatifs à une instruction en cours touchant à un individu et son entourage.

Ma situation personnelle m'a rendu particulièrement sensible aux atteintes à la présomption d'innocence et à l'instrumentalisation des procédures judiciaires aux fins non pas de la défense, mais de règlements de compte, de billards à trois bandes et, potentiellement, de corruption *via* l'obtention de financements intéressés.

Cela m'apparaît d'autant plus douloureux que la lutte contre la corruption est essentielle, que les liens de dépendance du parquet envers le pouvoir politique créent des effets systémiques d'impunité, qu'il m'apparaît fondamental qu'un pluralisme médiatique réémerge et qu'enfin, le travail des groupes locaux d'ANTICOR, et l'idée même de l'association, profondément



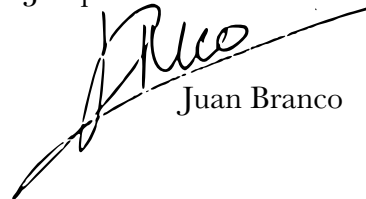
démocratique et saine, m'avaient longtemps, comme à des millions de français, profondément séduit.

Le comportement des personnes sus-citées m'apparaît cependant constituer un dévoiement inacceptable, et indécent.

Je n'ai eu aucun conflit personnel avec les personnes sus-citées, et ait été au contraire particulièrement peiné de devoir m'en éloigner, et rompre une relation que je concevais sincèrement, du fait du comportement de M. Robert à ce sujet. J'ai continué d'appuyer, à ma maigre mesure, toute action qui m'apparaîtrait utile et importante en ce domaine par les dites personnes, tout en refusant toute forme de compromission.

Je n'ai aucun lien d'intérêt avec un quelconque des acteurs de cette affaire, et suis au contraire tenant d'une opposition ferme aux politiques menées par le présent pouvoir et son gouvernement, et aux dévoiement scandaleux qu'ils entraînent au sein de nos instances démocratiques.

C'est donc en mon âme et conscience que je cette intervention volontaire est effectuée, dont je sais le coût personnel, qu'une nouvelle fois, elle impliquera. J'ai prévenu de ma démarche les personnes impliquées.


Juan Branco



ANNEXES

Sur l'intérêt à agir

Les éléments sus-cités m'accordent, malheureusement, non seulement un intérêt à agir en tant que citoyen concerné par l'agrément octroyé à ANTICOR qui l'autorise à ester en justice afin de représenter les intérêts collectifs et en tant que participant régulier aux activités de l'association et de plus généralement la lutte contre la corruption, mais également en tant que personne lésée par l'instrumentalisation et le dévoiement du dit agrément, les bénéficiaires qui en ont été tirés par les personnes sus-mentionnées et le mésusage de leurs fonctions qui en a découlé.

Sur le droit

Il apparaît qu'au regard des éléments exposés, il n'est plus possible de considérer qu'ANTICOR met en œuvre ses fonctions de façon désintéressée et indépendante, tel qu'exigé par l'alinéa 4 du Décret n° 2014-327 du 12 mars 2014 relatif aux conditions d'agrément des associations de lutte contre la corruption en vue de l'exercice des droits reconnus à la partie civile.

Sur les faits

Les éléments présentés ici corroborent et sont corroborés, notamment, par les publications du membre fondateur de BLAST, Maxime Renahy, avec lequel je n'ai et n'avais aucun lien d'intérêt. La mention notamment des liens entre M. VINCIGUERRA et M. MONTEBOURG par M. RENAHY, indépendamment des éléments que j'avais moi-même découverts, m'a amené à effectuer la publication susmentionnée, considérant que son récit était particulièrement crédible au regard des éléments que je détenais moi-même.

[https://www.linkedin.com/pulse/blast-une-affaire-m%25C3%25A9diatico-politico-financi%25C3%25A8re-maxime-](https://www.linkedin.com/pulse/blast-une-affaire-m%25C3%25A9diatico-politico-financi%25C3%25A8re-maxime-renahy/?trackingId=43ko%2Fj0I0DTtDdrGwHFZ2Q%3D%3D)

[renahy/?trackingId=43ko%2Fj0I0DTtDdrGwHFZ2Q%3D%3D](https://www.linkedin.com/pulse/blast-une-affaire-m%25C3%25A9diatico-politico-financi%25C3%25A8re-maxime-renahy/?trackingId=43ko%2Fj0I0DTtDdrGwHFZ2Q%3D%3D)

<https://www.linkedin.com/pulse/collusions-entre-un-m%25C3%25A9dia-une-association-et-le-pouvoir-maxime-renahy/?trackingId=nAzpeYDsCacw3HtLB9mjwQ%3D%3D>

<https://www.linkedin.com/pulse/pourquoi-jai-quitt%25C3%25A9blast-maxime-renahy/?trackingId=o2mwphb3XEh25TpZZabxAw%3D%3D>

Il est apparu par la suite que, malgré les démentis initiaux des personnes concernées, M. RENAHY détenait les preuves de ses informations, par le truchement notamment de courriels et d'éléments directement produits par les personnes sus-mentionnées:

https://www.youtube.com/watch?v=eLTCWHX-D8s&embeds_referring_origin=https%3A%2F%2Fmedia-src.linkedin.com&feature=emb_title



De: "D. Robert" [mailto:denis@denisrobert.com]
Objet: Rép : 1984 - les français ont le cerveau lavé.
Date: 11 décembre 2020 à 11:56:14 UTC+1
À: Vinciguerra hervé [mailto:hervé.vinciguerra@orange.fr]

Salut Hervé,

J'ai regardé Mal-traités (il me reste 20 minutes). C'est effectivement très bien...

Je t'appelle toutal, mais j'ai un peu réfléchi à notre discussion d'hier...
Et j'ai eu Maxime ce matin.

J'ai surtout besoin d'un coup de pouce au début...

On va lancer une souscription en janvier qui je l'espère va nous rapporter au moins 500 000 euros...
Là en ce moment en caisse j'ai 100 000 et j'en attends encore 50 000 avant la fin du mois.

J'attends les retours de deux autres mécènes

Et la banque postale va nous prêter (j'espère) autour de 200 000

On va aussi gratter quelques aides publiques pour la création d'entreprise.

J'aurais besoin assez vite de louer des locaux, d'acheter du matériel et d'embaucher.
Pour te donner une idée, un salaire net de 3700 (sur 13 mois, obligation des CC journalistes) coute 7176 en brut, soit 57408 pour 8 journalistes...

Pour partir sur des bases solides, je te dis ce qui me conviendrait.

En don ou en acquisition de parts sociales entre 150 et 200 000 au départ

Puis entre 20 et 40 000 par mois...

A charge pour nous, sur les sujets que nous avons évoqués, de te
tePour partir sur des bases solides, je te dis ce qui me conviendrait.

En don ou en acquisition de parts sociales entre 150 et 200 000 au départ

Puis entre 20 et 40 000 par mois...

A charge pour nous, sur les sujets que nous avons évoqués, de te
tenir au courant via Maxime à intervalle régulier (une fois par semaine par exemple).

Tu pourrais ainsi suivre l'évolution de nos enquêtes...

On ajustera ensemble pour la suite

C'est une base de discussion...

Tu me diras...

Je t'appelle dans une heure?

Amitié

Denis



Extrait des publications de M. RENAHY :

« Denis Robert a souhaité à plusieurs reprises que Blast, entreprise de presse solidaire, soit soutenue par le principal donateur anonyme d'Anticor. L'association anticorruption Anticor est présidée par Élise Van Beneden, qui est également l'une des fondatrices de Blast.

Ce donateur, qui a été présenté à Denis Robert par Elise Van Beneden afin d'aider Blast, a une grande partie de ses actifs dans les paradis fiscaux (Luxembourg, Singapour, Suisse). Il a fait fortune en créant un logiciel permettant aux fonds spéculatifs et aux fonds d'investissements – en somme la finance la plus agressive – d'être plus profitables à l'échelle internationale. Il a proposé à Blast de grosses sommes d'argent provenant du Luxembourg : 100 000 euros à la création du média sous forme de participations au capital, puis 20 000 euros par mois pendant un an, sous forme de dons. Soit 340 000 euros pour commencer.

Au cours d'une rencontre, ce « généreux philanthrope » nous a indiqué être un soutien d'Arnaud Montebourg pour l'élection présidentielle. Notons pour définir le périmètre du candidat Montebourg, qu'une de ses sociétés est partiellement détenue par un actionnaire luxembourgeois. Le mécène a précisé qu'il aimerait que nous investiguions sur Anne Hidalgo, rivale d'Arnaud Montebourg, ainsi que sur Patrick Drahi. Il a également demandé que nous enquêtions sur la gestation pour autrui (GPA), à laquelle il paraissait très opposé. Denis Robert lui a par la suite proposé, en échange de son soutien financier, une réunion tous les quinze jours avec un membre de l'équipe de Blast, afin qu'il puisse suivre en primeur les enquêtes du « pôle investigation »... Ce travail d'information au donateur était supposé m' échoir... »

